



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 28 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 22 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

**Absents excusés** : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE  
 Monsieur OLLIVIER a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
 Madame TERRIER

**Absents** : Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-039 FONDATIN DU PATRIMOINE : CONVENTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire :

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien.

Afin de mener le projet de travaux de réparation sur l'église de Bernières-sur-Mer, la Fondation du patrimoine propose à la commune de signer une convention afin de trouver des financements nécessaires à la réalisation de ce projet en contrepartie d'un pourcentage de rémunération à hauteur de 6%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la Fondation du patrimoine pour permettre à cette dernière de collecter des fonds pour les travaux de rénovation de l'église de Bernières-sur-Mer en contrepartie d'une rémunération à 6%.

Le Maire,  
 Thomas DUPONT-FEDERICI

PREFECTURE DU CALVADOS  
 - 5 MAI 2022  
 COURRIER